



***Convention entre
Chambéry métropole-Cœur des Bauges
et les clubs sportifs concourant au
rayonnement de l'agglomération***

**Convention de Missions d'Intérêt Général
avec SASP Chambéry Mont-Blanc Savoie
Handball**

PREAMBULE

En tant que société sportive, **Chambéry Savoie Mont Blanc Handball** se voit dans l'obligation de satisfaire aux exigences de l'article L. 113-2 du code du sport, à savoir la réalisation de missions d'intérêt général, afin de bénéficier d'une subvention de la part de Chambéry métropole-Cœur des Bauges. La présente convention décline les missions d'intérêt général portant obligatoirement sur les thèmes suivants :

1° La formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans les centres de formation agréés,

2° La participation de l'association ou de la société à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale,

3° La mise en oeuvre d'actions visant à l'amélioration de la sécurité du public et à la prévention de la violence dans les enceintes sportives.

En plus des trois thèmes ci-dessus, la présente convention prend en compte également un 4ème thème, propre à Chambéry métropole – Cœur des Bauges:

4° La mise en oeuvre d'actions visant à la promotion du développement durable.

Il est ainsi convenu entre :

La communauté d'agglomération Chambéry métropole – Cœur des Bauges, représentée par son Président, Xavier Dullin, agissant en vertu de la délibération n°..... C du Conseil communautaire du 03 mai 2018, devenue exécutoire le

d'une part,

Et

La Société Anonyme Sportive Professionnelle Chambéry Savoie Mont Blanc Handball, représentée par son Président du Directoire dûment autorisé, Monsieur Alain PONCET

d'autre part,

ce qui suit :

Article 1 - Objet

La SASP Chambéry Savoie Mont Blanc Handball s'engage à travers le handball de haut niveau, à utiliser la subvention allouée pour la réalisation de missions d'intérêt général.

Article 2 - Durée

La présente convention est établie au titre de la saison sportive 2018-2019.

Article 3 - Engagements de Chambéry métropole-Cœur des Bauges

Chambéry métropole-Cœur des Bauges s'engage à verser à la SASP Chambéry Savoie Mont Blanc Handball, une subvention d'un montant total de 100 000 € pour la réalisation des actions visées à l'article 4 du présent document, au titre de la saison sportive 2018-2019.

Article 4 - Obligations de la SASP Chambéry Savoie Mont Blanc Handball

En contrepartie de l'aide financière allouée, la SASP Chambéry Savoie Mont Blanc Handball s'oblige à entreprendre les opérations énumérées ci-après :

La formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans les centres de formation agréés

Le Chambéry Savoie Mont Blanc Handball est connu dans l'Europe du Handball pour faire naître depuis de nombreuses années de grands talents issus de ses structures de Formation. En 2009, le Centre de Formation a été désigné meilleur Centre de Formation de la région Rhône Alpes, tous sports confondus.

Le Centre de formation poursuit 2 objectifs :

- *Former des handballeurs de haut niveau complets et capables d'intégrer une équipe professionnelle*
- *Assurer une formation scolaire correspondant à leur choix, adaptée à leur emploi du temps et jouir d'une vie sociale épanouie.*

Pour atteindre ces objectifs, le club investit d'importants moyens humains et financiers :

La Vie sportive au Centre :

Les entraînements quotidiens sont assurés par 3 entraîneurs diplômés (Bertrand PACHOUD Jean Christophe AULAS et Laurent BUSSELIER), la préparation physique par un spécialiste (Samir ABIDI) et l'ensemble est supervisé par Obrvan Ivica, entraîneur de l'équipe professionnelle. Les meilleurs jeunes sont régulièrement intégrés aux entraînements et matchs de l'équipe professionnelle.

La Vie Etudiante au Centre :

Au niveau scolaire, Fanny Costes (suivi scolaire) et Marick GOMEZ (intendance et comptabilité) sont en constante relation avec les jeunes et les établissements scolaires pour s'assurer du sérieux et du respect de chacun d'entre eux. Des conventions de partenariats avec le CESNI (Centre d'Etude pour les Sportifs de Niveau International) ainsi que l'Université de Savoie permettent aux stagiaires, par l'intermédiaire de leurs différentes formations à horaires aménagés, de concilier harmonieusement le sport et les études.

La Vie social au Centre :

L'épanouissement social fait partie intégrante du bien être des stagiaires. Leur accompagnement se fait par l'ensemble des dirigeants du club, mais également par les joueurs de l'équipe professionnelle qui parrainent les promotions en formation.

Des visites dans les appartements et des séances de coaching individuels sont effectuées de façon régulière afin que l'intégration et le bien être des athlètes soient réussis.

Le Suivi médical au Centre :

Sur le plan médical, le Chambéry Savoie Mont Blanc Handball a fait le choix de mettre à disposition la même équipe médicale que celle qui entoure l'équipe professionnelle : (Stéphane MAHOT, Quentin BOUILLARD, Vincent HALLYNCK et Nicolas DREWNIAK kinésithérapeutes, David CHAMPETIER : ostéopathe, Régis PIERROT : Podologue, Philippe RODRIGUEZ : médecin).

La participation de l'association ou de la société à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale

Opération Hand'ensemble

La SASP Chambéry Savoie Mont Blanc Handball s'engage à faire partager la pratique du handball à des enfants handicapés à travers des après-midi d'animation handball, animé par des joueurs professionnels.

L'action comprend :

- *Des animations sur site*
- *la venue à un match*

- le déplacement d'un joueur professionnel dans le centre
- la mise en place d'un tournoi entre les structures visitées
- des moments d'échanges entre les joueurs et les jeunes du centre

Objectifs pour la saison 2018-2019:

- 100 h d'interventions
- 70 personnes handicapées moteur ou mentales concernées
- 5 établissements visités

- « Vis ta ville »

La SASP Chambéry Savoie Mont Blanc Handball s'engage à organiser un parcours d'orientation dans différents quartiers de la Ville de Chambéry pour des équipes mixtes de 6 enfants âgés de 10 à 13 ans. Ces enfants seront encadrés par les joueurs de l'équipe professionnelle.

Chaque équipe se verra attribuer une feuille de route, un plan du quartier et un questionnaire auquel elle devra répondre, en pointant plusieurs points de contrôle.

L'objectif est d'aller à la rencontre des institutions en répondant à un questionnaire portant sur le civisme, les droits et devoirs qui régissent notre société afin que les enfants appréhendent concrètement leur vie de futur citoyen. Objectifs pour la saison 2018-2019 :

- 8 équipes parrainées par un joueur professionnel
- 8 quartiers visités

La SASP Chambéry Savoie Mont Blanc Handball intègre l'association Zycomatic dans cette opération pour favoriser la mixité sociale.

- L'Ecole de la 2ème chance

L'école de la 2ème chance offre une formation de 9 mois à 1 an à des jeunes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme. Durant cette période, ils vont acquérir des savoirs de base : lire, écrire, compter, maîtriser des notions d'informatique et de langues étrangères, etc.

La Chambéry Savoie Mont Blanc Handball intervient auprès de ces jeunes lors d'après-midi de handball afin de leur faire partager les valeurs du sport : respect, confiance, partage, goût de l'effort, etc. Objectifs pour la saison 2018-2019:

- 20 h d'intervention par des joueurs professionnels

- Bill'éthique

La SASP Chambéry Savoie Mont Blanc Handball s'engage à libérer ses joueurs pendant plusieurs demi-journées pour participer à des actions sociales et promotionnelles afin de valoriser l'image du club en matière de prévention sociale et humanitaire.

Lors de ces opérations, la SASP Chambéry Savoie Mont Blanc Handball met des places à dispositions des associations à un tarif préférentiel. Ce tarif est de 10€ dont 5€ sont reversés à l'association ou l'organisation. Ces actions permettent surtout aux organismes de se faire connaître auprès du grand public pour faire passer leur message.

Objectifs pour la saison 2018-2019 : soutien de 10 causes lors d'un match à déterminer :

- Les Lucioles
- Santé d'Angéline
- Zycomatic
- Princesse Zoé
- C'est pas impossible
- 4 S
- Les Galopins
- OMG les amis du Togo
- L'APEI
- Association lutte contre le cancer

La mise en œuvre d'actions visant à l'amélioration de la sécurité du public et à la prévention de la violence dans les enceintes sportives

GRAND CHAMBERY

Convention Sport et rayonnement saison 2018/2019 - page 4/5

- Opposition au dopage et aux toxico-dépendances

La SASP Chambéry Savoie Mont Blanc Handball s'engage à organiser régulièrement auprès de ces sportifs professionnels, des stagiaires du centre de formation et auprès des membres de l'association support des interventions dénonçant les méfaits et les risques du dopage.

De même, concernant les toxico-dépendances et la réglementation qui en découle (loi Evin notamment, la SASP Chambéry Savoie Mont Blanc Handball s'engage à diffuser régulièrement un message de sobriété à l'ensemble de ces adhérents, professionnels ou associatifs.

- Fair-play et lutte contre la violence

La SASP Chambéry Savoie Mont Blanc Handball s'engage à se porter garant du comportement responsable de ses joueurs professionnels lors et en dehors des matchs afin de montrer un comportement exemplaire vis-à-vis des spectateurs, des adhérents et plus généralement de l'ensemble de la population.

- La mise en œuvre d'actions visant à la promotion du développement durable

La SASP Chambéry Savoie Mont Blanc Handball s'engage à organiser une fois par an, lors d'un match à déterminer, la collecte de déchets d'équipements électriques et électroniques, en partenariat avec Chambéry métropole.

Article 5 - Conditions et modalités financières

L'aide financière de Chambéry métropole-Cœur des Bauges, d'un montant total de 100 000 € afférente à la réalisation de l'ensemble des actions ci-dessus sera mandatée conformément aux règles comptables en vigueur dans les conditions suivantes :

100% du montant sera versé au cours du deuxième trimestre 2018.

Article 6 : Dénonciation

Dans l'hypothèse où la SASP Chambéry Savoie Mont Blanc Handball ne respecterait pas les dispositions de la présente convention, Chambéry métropole-Cœur des Bauges se réserverait le droit d'annuler ou de réduire son engagement financier en direction du club.

Article 7 : Litiges

En cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application des dispositions de la présente convention, les parties engageront une concertation amiable, préalablement à la saisine d'une instance juridictionnelle ou arbitrale. A défaut d'accord amiable, le litige sera soumis au Tribunal Administratif de Chambéry.

Article 8 : Novation

La présente convention opère novation de toute convention antérieure ayant le même objet.

Fait à Chambéry, en quatre exemplaires, le

Pour Chambéry métropole - Cœur des Bauges,
Le Président
Xavier Dullin

Pour SASP Chambéry Savoie Mont Blanc Handball
Le Président du Directoire
Alain PONCET